

PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES

       E C R E T N° 77/503 du 27 Septembre 1977

portant nomination de Monsieur MOITSINGA  
Norbert, Professeur Certifié de 4° échelon  
en qualité de Directeur de l'Office de Gestion  
des Etudiants et Stagiaires Congolais en Europe  
Occidentale (O.G.E.S.)

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

- (/u l'acte Fondamental du 5 Avril 1977;
- (/u l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti;
- (/u l'acte n°001/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti;
- (/u la loi n°15/62 du 3 Février 1977 portant statut général des Fonctionnaires;
- (/u l'ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;
- (/u le décret n°75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de rémunération applicable aux agents diplomatiques, Consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs itinérants;
- (/u le décret n°75/220 du 3 Mai 1975 fixant les traitements du Personnel administratif en service dans les Missions Diplomatiques et Consulaires à l'Etranger;
- (/u le décret n°77/460 du 2 Septembre 1977 portant création d'un Office de Gestion des Etudiants et Stagiaires Congolais auprès de l'Ambassade de la République Populaire du Congo en France (O.G.E.S.);
- (/u l'arrêté n°7008 du 2 Septembre 1977 portant organisation de l'Office de Gestion des Etudiants et Stagiaires Congolais en Europe Occidentale (OGES);
- (/u le décret n°77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Le Conseil des Ministres entendu ;

       D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur MOITSINGA Norbert, Professeur Certifié de 4<sup>e</sup> échelon, précédemment en service à la Commission du Plan du Parti, est nommé Directeur de l'Office de Gestion des Etudiants et Stagiaires Congolais en Europe Occidentale auprès de l'Ambassade de la République Populaire du Congo en France (O.G.E.S.).

Article 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo ./.-

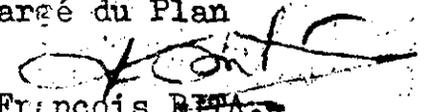
Fait à Brazzaville, le 27 Septembre 1977

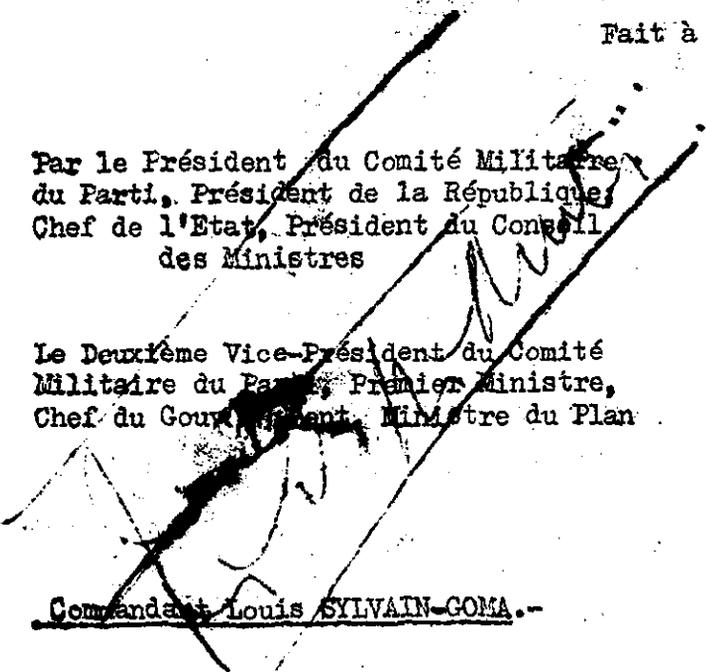
Par le Président du Comité Militaire  
du Parti, Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
des Ministres

  
Colonel Joachim YHOMBO

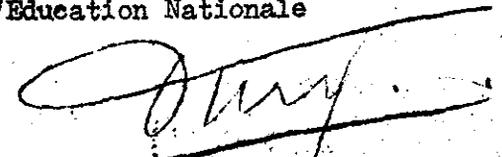
Le Deuxième Vice-Président du Comité  
Militaire du Parti, Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan

P. Le Ministre des Finances, en  
mission Ministre Délégué  
auprès Premier Ministre,  
Chargé du Plan

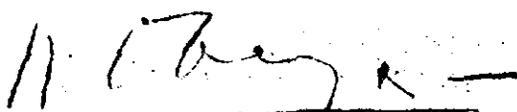
  
François BIPA

  
Commandant Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre de l'Education Nationale

  
A. NDINGA

Le Ministre des Affaires Etrangères et  
de la Coopération

  
Théophile O B E N G A

Le Ministre du Travail et de la  
Justice, Garde des Sceaux,

  
Alphonse MOUSSOU-FOUATI

HK